

Comité Technique Ministériel 12 novembre 2014

finances Solidaires



ENFIN !



Il n'est que temps ! Il aura fallu attendre l'examen des questions diverses à l'initiative des organisations syndicales, en l'occurrence Solidaires Finances, pour être informés que les deux décisions annoncées au groupe de travail du 25 juin dernier, à savoir :

- **le classement automatique en exposition intermédiaire de tous les agents** (les agents techniques étant déjà classés en exposition forte),
- **la reconnaissance de l'imputabilité au service** de l'exposition à l'amiante des maladies professionnelles hors tableau (cancer du larynx, des ovaires), n'attendaient plus que la signature d'un seul des deux ministres (sans préciser lequel évidemment) et que la date d'effet de ces mesures était fixée **au 1er septembre 2014**. Cette annonce met fin à 5 mois d'incertitudes et de volte face. **Pour autant le dossier n'est pas clos. Solidaires Finances restera mobilisée sur les autres points en discussion.**

Rappel des faits

Le 13 décembre 2013, à la demande des fédérations, le secrétariat général avait adressé un courrier au 1er ministre demandant notamment la reconnaissance du tripode en site amianté.

Ce courrier avait obtenu une réponse du 1er ministre en février 2014. Dans sa réponse le 1er ministre ouvrait plusieurs pistes à l'exception néanmoins de la reconnaissance du site nantais en site amianté pour lequel il précisait qu'il était soumis au préalable à une disposition législative.

Lors du CTM du 30 mars, les ministres de Bercy s'étaient engagés à convoquer un groupe de travail afin de débattre des différentes pistes ouvertes.

Lors du groupe de travail qui s'en est suivi le 25 juin, le sujet de la reconnaissance n'a pas été traité, l'administration le renvoyant à l'obtention d'une disposition législative. Pas plus que la possibilité pour les agents de bénéficier de l'ACAATA le ministère se déclarant incompétent. Il s'est néanmoins engagé à saisir la DGAFP sur ce sujet.

Pourtant, de ce groupe de travail, deux avancées majeures étaient sorties :

- le classement automatique en exposition intermédiaire de tous les agents ((les agents techniques étant déjà classés en exposition forte),
- la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'exposition à l'amiante des maladies professionnelles hors tableau (cancer du larynx, des ovaires).

A noter qu'à ce même groupe de travail avaient été évoquées les possibilités d'aménagement du temps et des conditions de travail pour les agents ayant été exposés – mais sans avancées réelles, celles-ci étant soumises à l'attente des arbitrages budgétaires.

A la demande des fédérations les deux engagements ont été validés par le CHSCT M du 8 juillet et le CTM du 10 juillet. Ces mesures devant être d'applications immédiates selon les propos de l'administration lors du CHSCT M.

Concernant l'aménagement du temps de travail, un groupe de travail était prévu à l'automne. Il s'est tenu le 3 novembre. Et force nous a été de constater que rien n'avait avancé, et que ce qui nous avait été annoncé comme mesures immédiates n'avaient rien ... d'immédiates et n'étaient toujours pas mises en œuvre. Pire encore, que ce n'était plus désormais qu'un projet... en attente de la signature des ministres.

Revirement incompréhensible et inadmissible qui a motivé notre demande d'inscription à l'ordre du jour de ce CTM.

Déclaration liminaire de Solidaires Finances

A « Bercy », les pouvoirs publics hors sol » se voilent la face devant la réalité des agents et des missions

CTM après CTM, groupe de travail après groupe de travail, Solidaires Finances ne cesse d'alerter les pouvoirs publics sur la réalité de la situation des agents et des services de « Bercy », sur les enjeux auxquels ils font face, sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés, sur leur aspiration à être mieux reconnus et à travailler dans de meilleures conditions au service de l'État.

Nos propos se heurtent systématiquement au discours prévisible de « la situation budgétaire », de l'importance des missions de « Bercy », de la croyance affichée de longue date par les responsables politiques et administratifs qu'on fera aussi bien voire mieux avec moins de moyens. Ce discours des pouvoirs publics (Ministres, responsables politiques et administratifs), déconnecté des réalités que vivent les agents, et bien souvent très « langue de bois », ne tient plus. Plus personne n'y croit, il a perdu toute portée et toute légitimité.

Ajoutons à cela la précipitation coupable et suspecte avec laquelle les pouvoirs publics ont lancé la « revue des missions » : **Solidaires Finances estime qu'il est totalement illusoire et même irrespectueux des agents et du service public de prétendre mener une « revue » des missions de « Bercy » en quelques semaines. Et ce d'autant plus que l'objectif de cette mission est clairement d'en sacrifier certaines. Au fond, cette « revue des missions » est un aveu, une confirmation de ce que nous dénonçons depuis des années : nous n'avons plus les moyens suffisants. Et désormais, on nous demande de dire quel bras il faudrait couper. Lunaire, insupportable et inacceptable...**

Ajoutons également à cela le débat sur l'avenir de la fonction publique et du statut de la fonction publique. Perte de garantie, régression des droits, flexibilité, pression sur les conditions de travail, voici ce qui attend les fonctionnaires si rien n'est fait. Globalement, un constat s'impose : les responsables politiques n'ont plus que la régression sociale et économique en tête, ils en perdent toute crédibilité et toute légitimité... Qu'ils ne s'étonnent pas avec de tels projets et au vu de leurs déclarations si la population s'éloigne d'eux.

C'est à se demander s'il est encore besoin de revenir sur la réalité c'est-à-dire sur :

- l'évolution intenable marquée par davantage de travail et moins de moyens ?
- L'empilement des restructurations ?
- Les dérives du mode de management que les cadres eux-mêmes ont de plus en plus de mal à supporter ?
- L'absence de reconnaissance du rôle des agents ?
- La dégradation de leur pouvoir d'achat du fait du gel du point d'indice, du gel des régimes indemnitaires et de insuffisance du remboursement des frais de déplacement ?
- Le sentiment que les perspectives de carrière et de reconnaissance des qualifications se bouchent ?
- La dégradation inquiétante du moral des agents et des conditions de vie au travail qui en résulte ?
- La baisse des moyens budgétaires, qui n'épargnera pas le FIPHP (-29 millions en 2015) ?

Pour notre part, nous répondons oui, tant ces questions méritent un traitement positif qui, pour l'heure, se font attendre. Dans l'immédiat, s'agissant de « Bercy », nous attendons encore et toujours :

- que le dossier du B en A avance afin d'en finir avec cette injustice qui n'a que trop duré,
- que le sort de la prime d'intéressement collectif soit réglé par un reversement de 150 € nets dans l'indemnité mensuelle de technicité,
- que les inquiétudes sur l'action sociale soient durablement levées,
- que tout soit fait pour améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail des agents ainsi que la qualité de toutes les missions qu'ils exercent,
- et, globalement, que les inquiétudes, interrogations et revendications des agents sur leur sort, le sens de leur action au service de l'État, fidèlement relayées par leurs représentants, soient enfin écoutées.

Il faut désormais regarder la réalité en face et prendre les mesures qui s'imposent, pour garantir la pérennité du service public, ni plus ni moins.

Deux points à l'ordre du jour mais sept questions diverses

Initialement convoqué sur deux projets de texte (la modification du décret concernant les services de contrôle budgétaire et comptable ministériel et la présentation de la convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées), ce CTM a aussi été l'occasion pour notre fédération d'interpeller le Ministère sur des points qui n'étaient pas à l'ordre du jour mais que notre fédération a posé en questions diverses afin notamment d'exiger du ministère :

- des précisions sur le reclassement de B en A,
- des informations précises concernant le futur déménagement de Malakoff pour l'INSEE,
- une réponse et un suivi sur le dossier de l'amiante (voir première page),
- des garanties sur l'avenir des agents des douanes affectés à l'écotaxe à Metz.

En réponse aux interventions liminaires (lire celle de Solidaires Finances ci-contre), le secrétaire général du ministère a indiqué que l'impact précis des annulations de crédits décidées lors du conseil des ministres du 12 novembre n'étaient pas encore connu concrètement au ministère. Sur la revue des missions, il a indiqué que l'exercice ne sera pas bouclé lors du groupe de travail de fin janvier mais qu'un point d'étape sera fait à cette période. Il a confirmé que certains sujets, comme le prochain dispositif faisant suite à la prime d'intéressement collectif, seraient traités début 2015.

Projet de décret relatif à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel

Ce texte est présenté comme étant un toilettage des textes existants. Ce texte a notamment un impact sur le ministère des affaires étrangères et vise à répondre aux interrogations de la Cour des comptes, encore une fois omnipotente..., à propos de l'organisation du CBCM de ce ministère. Le texte concerne également la DGFiP, son rôle de coordination des directions devant permettre « plus de cohérence » selon l'administration afin de lever les réserves que la Cour des comptes émet chaque année sur la tenue des comptes de l'État. Ce texte est présenté comme un « ajustage » et non comme une profonde évolution.

Notre fédération s'est abstenue sur le texte.

Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées

Il s'agissait de soumettre à l'avis du CTM le projet de convention déjà discuté en groupe de travail... le 16 mai dernier, qui doit être présenté au FIPHFP le 13 décembre prochain. Rappelons qu'une nouvelle convention est nécessaire car la précédente est arrivée à terme fin décembre 2013. Elle s'inscrit dans la continuité de la précédente, les dépenses étant partagées entre le ministère et les directions avec un financement assuré in-fine par le FIPHFP. Parmi les actions du ministère figure, par exemple et toujours, le taux d'effort de recrutement de 6 % en termes de « flux » ou encore les actions de formation et de sensibilisation.

Notre fédération est intervenue pour confirmer qu'il y a un intérêt à signer rapidement la nouvelle convention. Nous avons fait part de notre inquiétude face à la baisse de 29 millions d'euros alloués au FIPHFP car, faute de moyens, les actions envisagées risquent de ne demeurer qu'à l'état d'affichage... Nous avons également demandé quelle méthode et quelle mise en œuvre étaient envisagées dans les plus importantes directions du ministère pour qui, jusqu'à présent, existaient des "sous conventions" (DGFiP, DGDDI, INSEE). Nous avons dénoncé la baisse de recrutement en 2014 et demandé désormais des éléments statistiques (tableaux comparatifs des recrutements par concours et de celui des recrutements par voie contractuelle permettant d'assurer un suivi de l'application de la convention, notamment sur le flux de 6%). Pour Solidaires Finances, les efforts accomplis les années précédentes ne doivent pas être relâchés.

Nous avons alerté le ministère sur l'insertion réelle des agents handicapés recrutés et sur les difficultés que ces agents connaissent notamment en période de suppression

d'emplois et de restructurations tous azimuts. Au delà des mots il est urgent de se donner les moyens, mais il est encore plus important de vouloir pour pouvoir.

Nous avons regretté que le ministère longtemps précurseur dans le domaine de l'insertion des personnes en situation de handicap n'affiche plus d'ambition nouvelle et notamment celle de permettre un réel déroulement de carrière si trop d'agents terminent celle-ci dans la catégorie de recrutement initiale. C'est encore plus vrai pour les agents en situation de handicap. Enfin, nous avons demandé si une initiative de sensibilisation était prévue le mercredi 3 décembre 2014, "Journée internationale des personnes handicapées".

En réponse, l'administration a précisé que les actions envisagées seront prises en charge pour tout le ministère. S'agissant du taux de 6 % c'est un objectif en soi sur le « stock » et non sur le « flux ». Selon elle, la mécanique des recrutements (concours, stage, titularisation) explique un certain décalage dans les statistiques sans qu'il y ait de volonté de cacher quoi que ce soit.

Pour le secrétariat général, le parallèle existe avec le dispositif existant en matière de « diversité » puisqu'il s'agit bien de combattre toutes les discriminations. Un travail commun est d'ailleurs envisagé, ne serait-ce que pour échanger sur les « bonnes pratiques ».

Notre fédération s'est abstenue sur ce point de l'ordre du jour en raison de certaines interrogations demeurant sur la mise en œuvre effective et, surtout, sur les moyens alloués à une ambition légitime et nécessaire.

Les questions diverses

B en A

Solidaires est présent de longue date sur le sujet en agissant à Bercy et au niveau « fonction publique » pour faire avancer ce dossier. Les agents concernés attendent depuis trop longtemps et sont victimes d'injustices flagrantes que nous n'avons eu de cesse de dénoncer, en proposant des voies de sortie. Après l'avis négatif du Conseil d'État sur le texte proposé par le Ministère, nous sommes à nouveau revenus sur l'urgence de présenter un nouveau dispositif qui satisfasse enfin les agents pénalisés et leurs revendications que nous avons relayées.

Le secrétariat général a répondu que le dispositif à mettre en place est complexe à imaginer au vu de l'avis du conseil d'État. L'ensemble des décisions de gestion a été repris dès 2007 pour limiter voire annuler les effets du nouveau dispositif (carrières recalculées par exemple) afin d'éviter de recréer des situations inéquitables. Si aucune indication de délai n'a été formulée, il est possible d'envisager des mesures de gestion qui pourraient régler positivement des agents pénalisés (dans la cas de passage d'inspecteur à IDIV à la DGFIP par exemple). C'est après l'expertise avec les directions que seront annoncées les décisions en la matière.

Ticket Restaurant

L'annonce par le Ministre des Finances lors du CTM du 6 octobre de la revalorisation du titre restaurant à 6€ était imprécise tant sur sa mise en place (construction du dispositif et date d'effet) que sur son financement (7 millions d'euros) qui amputerait d'autant celui de l'action sociale. Financement qui reste toujours imprécis et pourrait peser sur le financement de la protection sociale complémentaire. Des précisions devrait intervenir lors du prochain CNAS de décembre.

INSEE

Avenir du bâtiment MK1 ou/et déménagement de l'INSEE de Malakoff

Cette opération pose des questions de divers ordres (sur les plans immobilier, professionnel et humain, ne serait-ce qu'en termes de sécurité des agents) et ce d'autant plus que les agents et les organisations syndicales sont très mal informés. Le sentiment qui règne parmi les agents est que ce dossier n'est pas une priorité. En l'état du bâtiment, il faut soit le rénover soit reloger le site dans un autre bâtiment. Malgré les questions répétées des fédérations sur le choix qui sera fait, cette question demeure toujours sans réponse de l'administration !

Le secrétariat général a simplement informé les fédérations que le dossier sera transmis au ministre pour décision (déménagement ou travaux) dans les jours ou semaines qui suivent et a proposé un groupe de travail sur le sujet... en précisant que *«la sécurité des agents sera toujours prioritaire»*.

Rémunération des enquêteurs de l'INSEE

Les trois premiers échelons de la grille de ceux-ci se situent en deçà du SMIC. Le représentant de l'INSEE a précisé que, si des enquêteurs se retrouvent rémunérés au dessous du SMIC, ils perçoivent un différentiel pour combler le manque. Reste posée la question de l'avancement des grilles qui reste pour l'heure au point mort... Les fédérations estiment qu'il faut avancer rapidement et revoir le début de la grille.Un groupe de travail devrait se tenir à l'INSEE sur ce point.

AFETI

De création récente (juillet dernier), l'AFETI (Agence Française d'Expertise Technique Internationale) regroupe 6 opérateurs dont l'ADETEF (Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières), précédemment rattaché à Bercy. Un décret vient d'être transmis au Conseil d'Etat pour déterminer le rattachement et les missions de cet organisme. S'agissant des personnels de l'Adetef, le dispositif « habituel » est reconduit selon le statut des personnels (contractuels de droit privé et de droit public, fonctionnaires détachés sur contrat et fonctionnaires mis à disposition). Les contrats de droit public cessent mais avec une obligation de repropose un contrat pour le nouvel opérateur. Il en va de même pour les fonctionnaires détachés sur contrat mais avec un accord de l'autorité du fonctionnaire. Pour les fonctionnaires mis à disposition, il faut une nouvelle convention de mise à disposition.

DOUANES

Avenir des agents des douanes affectés à Metz sur l'écotaxe

Après la suspension de l'écotaxe, les Ministres de « Bercy » avaient annoncé lors du CTM du 6 octobre que les douaniers affectés à l'écotaxe seraient affectés à d'autres missions. Le retrait pur et simple pose cette question avec une acuité certaine.

Interrogée, l'administration a indiqué que le Ministre s'est engagé sur le principe d'une mission pérenne à caractère national qui sera annoncée aux agents début 2015. Il a été indiqué que l'administration tiendra compte au maximum des compétences des agents sur place à Metz. L'installation prendra quelque temps. Dans l'intervalle, au cours de l'année 2015, il est possible que les agents poursuivent les activités qui leur ont été confiées actuellement. Le service est considéré comme restructuré, avec le dispositif d'accompagnement social actuellement en vigueur. Selon le protocole de mobilité inter directionnelle, les agents qui le désirent pourront rester sur Metz ou, s'ils le veulent, la quitteront selon les règles habituelles en cas de restructuration.